

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 44/1953 (1953)

Artikel: Vaud
Autor: Martin, Ad. / M. M. / Meylan, Louis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-114142>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

avec l'école ménagère ; 3. Conclusions pratiques pour l'enseignement ménager.

Une trentaine de maîtresses ont pris part à ces cours tandis que celles du Haut-Valais se rendaient à Gurnellen, Zurich et Baden pour assister aux cours organisés également par l'Office fédéral de l'industrie des arts et métiers et du travail.

Cours de perfectionnement. Au moment où nous rédigeons ces lignes, plus de 200 maîtres et maîtresses du Valais romand suivent pendant une semaine un cours de perfectionnement donné à Sion par un personnel enseignant compétent, dévoué et sympathique, comprenant un inspecteur scolaire valaisan, trois professeurs des écoles normales de Sion, une institutrice valaisanne et un instituteur vaudois, le dynamique M. Berseth. Après six ou sept heures de travail pratique actif, les participants au cours se sont réunis dans la grande salle de l'Ecole normale des filles pour entendre des conférences suggestives de l'écrivain valaisan M. Maurice Zermatten, et pour recevoir les directives du nouveau chef spirituel du diocèse, Son Excellence Mgr Adam, et celles du nouveau chef du Département de l'instruction publique, M. le conseiller d'Etat Gross.

L'ardeur au travail de tous les participants au cours, les encouragements lumineux de nos deux nouveaux chefs, sont des présages heureux pour l'avenir scolaire du canton.

L. B.

Vaud

Enseignement primaire

Depuis nombre d'années, notre canton souffre d'une pénurie d'institutrices, et malgré un recrutement beaucoup plus massif qu'autrefois, il n'a pas été possible de repourvoir normalement toutes les classes vacantes.

Si nous avons pu assurer la tenue de plusieurs classes grâce au dévouement d'anciens maîtres qui ont bien voulu accepter des remplacements de plus ou moins longue durée, en revanche nous avons dû faire appel à trente-quatre candidates qui ont dû quitter l'Ecole normale au 1^{er} novembre 1952 pour occuper dans le canton des postes sans titulaires. Ces jeunes filles ont entrepris bravement leur tâche et ont fait un gros effort d'adaptation pour compenser les lacunes de leur formation professionnelle interrompue trop tôt.

Cette solution de fortune ne va pas sans inconvénients (études tronquées au moment où il serait nécessaire d'opérer une synthèse, classes surchargées à l'Ecole normale, etc.). Aussi le Département sera-t-il appelé à prendre sans retard des mesures propres à résoudre le problème angoissant du manque d'institutrices, problème né de

l'augmentation du nombre des écoliers et, plus encore, des démissions données pour cause de mariage.

Le projet d'une nouvelle loi sur l'enseignement primaire a été soumis à une nombreuse commission extra-parlementaire comprenant des pédagogues et des représentants des autorités cantonales et communales. Ce projet sera prochainement soumis au Conseil d'Etat, puis au Grand Conseil.

La tâche principale du service de l'enseignement primaire a été cette année la mise au point d'un nouveau Plan d'études pour les écoles enfantines et primaires. Ce document a été soumis aux commissions scolaires, aux directeurs d'écoles et aux associations professionnelles qui ont transmis au département leurs suggestions et leurs vœux. Le Conseil d'Etat a nommé ensuite une commission spéciale, composée exclusivement de pédagogues, dont le rôle consistait en une mise au point définitive des textes proposés.

Le nouveau Plan d'études, bien qu'assez différent de celui qu'il remplacera, ne représente pas un bouleversement, mais une adaptation aux conceptions modernes de l'art d'enseigner. Il tient compte des besoins actuels de l'école vaudoise, de ses possibilités et de ses limites, des éloges qu'on lui décerne et des critiques qu'on lui adresse, des réactions qu'elle suscite dans l'opinion publique et des exigences de la vie qui attend nos écoliers. Les instructions théoriques et les programmes qu'il propose dessinent une ligne générale qui peut convenir à la très grande diversité de nos classes, tout en laissant aux maîtres le soin de rechercher les meilleures méthodes et les procédés les plus favorables au développement de leurs élèves.

L'augmentation de la population enfantine a eu pour conséquence l'épuisement très rapide de plusieurs éditions de nos manuels scolaires. Une commission intercantonale étudie présentement la refonte des ouvrages d'histoire suisse à l'usage des degrés moyen et supérieur. Un manuel de sciences naturelles destiné au degré supérieur et aux classes primaires supérieures est actuellement à l'impression, ainsi qu'un précis de vocabulaire systématique. Ce dernier ouvrage terminera la série des manuels de français publiée dès 1944.

Les instituteurs ont été réunis en conférences officielles de cercle. Présidées par l'inspecteur de l'arrondissement, ces conférences ont consisté en leçons pratiques portant sur l'enseignement de la géographie et de l'orthographe.

Dans le domaine du cinéma scolaire, les commissions régionales nommées l'année dernière ont commencé leur travail de « visionnement » des films mis à disposition par la Centrale du film, à Berne. Une liste des meilleures bandes sera publiée prochainement avec des commentaires permettant aux maîtres d'utiliser au mieux ce matériel d'enseignement.

La Centrale de documentation scolaire, rénovée et enrichie, jouit d'un regain de faveur auprès du personnel enseignant, et les prêts de films fixes, en particulier, vont sans cesse croissant. Le 27 juin 1953, dans une cérémonie intime, la commission de la Centrale a pris congé de son président, M. Georges Chevallaz, directeur de l'Ecole normale. Des remerciements lui ont été adressés pour la belle œuvre qu'il a accomplie durant de nombreuses années.

Le Département continue à vouer toute son attention à la formation des conseillers de profession. Après avoir suivi des cours appropriés, 11 maîtres de l'enseignement primaire et secondaire ont obtenu leur diplôme en octobre 1952.

A la même époque, 7 instituteurs ont acquis un brevet pour l'enseignement des travaux manuels.

Beaucoup de communes vaudoises font en ce moment de louables efforts pour doter nos enfants et leurs maîtres de maisons d'écoles propres, attrayantes et salubres. Nombreuses sont les transformations, réfections et constructions de bâtiments scolaires réalisées au cours de ces dernières années, en sorte qu'il reste dans le canton peu de locaux insuffisants. Chaque fois que la chose se révèle nécessaire, les inspecteurs scolaires attirent l'attention des autorités communales sur les défauts ou le manque de confort qu'ils constatent dans les classes ; et c'est ainsi que les efforts conjugués des communes et de l'Etat tendent à réaliser toujours plus complètement la modernisation de nos salles de classe, de nos préaux et de nos installations de gymnastique. Mais si l'amélioration de nos manuels scolaires, de nos bâtiments et du matériel didactique en général nous réjouit fort, nous n'oublions pas que la vie et l'activité de la classe ne sauraient trouver uniquement leur inspiration dans des conditions matérielles perfectionnées. La vie, qui n'est pas synonyme d'agitation, est faite avant tout d'entrain et de joie au travail, sources d'énergie plus difficiles à capter et à entretenir qu'on ne le suppose au premier abord. Si l'intérêt est un départ, il ne peut à lui seul soutenir tout le travail ; l'acquisition d'habitudes et de connaissances exige de l'effort, de l'entraînement, sans cesse repris et répétés.

Nos maîtres savent que leur œuvre est une œuvre de patience et de fermeté, et que leur rôle reste prédominant pour donner de la vie, de la solidité et du caractère à l'édifice qu'ils construisent patiemment dans les consciences et dans les esprits.

AD. MARTIN

Enseignement secondaire

Les effectifs continuent à s'accroître. Alors qu'en 1951, 6322 élèves avaient passé dans les écoles secondaires vaudoises, il y en eut 6666 en 1952. L'augmentation est surtout sensible dans les établissements situés à Lausanne et dans les plus grands des collèges communaux. On imagine les problèmes, fort difficiles à résoudre, que pose le logement de cette masse envahissante d'écoliers. Nous en avons parlé dans notre chronique de l'année dernière. Mais à côté de cette question matérielle à résoudre, il en est une autre, d'ordre pédagogique, dont les données sont moins visibles, mais tout aussi importantes. Cet afflux d'élèves affecte insensiblement le caractère même de l'enseignement secondaire et modifie peu à peu la tâche de l'école qui le dispense. Il ne s'explique pas seulement par l'augmentation de la population urbaine, mais aussi par l'élargissement de la base de recrutement. Alors qu'autrefois la majorité des élèves, des sections classiques en particulier, venaient

de milieux cultivés, de plus en plus nombreux sont ceux qui ne trouvent pas dans leur famille les préoccupations intellectuelles qui, autant que l'enseignement scolaire, contribuent à former le jugement et l'esprit. Les classes, plus chargées, sont moins homogènes. Bien des élèves ne jouissent pas chez eux de conditions de travail favorables à l'étude. On trouve excessives les exigences de l'école secondaire, pourtant assouplies, et surannées ses méthodes, qui ne visent pas avant tout à rendre l'enseignement attrayant. On admet difficilement que la vie de la famille doive être affectée par les devoirs à domicile et les obligations scolaires. On n'est pas loin de considérer l'instruction secondaire comme un droit presque au même titre que la primaire. L'aboutissement logique d'une telle tendance est l'école unique, adoptée dans plusieurs pays. On n'en est pas là dans le canton de Vaud. Mais il faut reconnaître que la structure actuelle de notre école secondaire, rigide et cloisonnée, ne facilite pas la solution des problèmes que pose un recrutement beaucoup plus élargi qu'autrefois. Les collèges communaux, plus proches de la population, plus souples dans leur organisation que les établissements cantonaux, ont mieux pu s'adapter aux tâches nouvelles qu'impose à l'école secondaire son recrutement actuel. La coexistence, dans le même établissement, des sections qui, sur le plan cantonal, forment chacune une école, facilite l'orientation des élèves vers le type d'études qui répond le mieux à leurs aptitudes et à leurs goûts.

La constatation qu'au Collège classique cantonal, les deux premières années comptent autant d'élèves que les quatre dernières, et le fait que le 28 % seulement des élèves obtiennent le certificat d'études, sans avoir subi d'échec au cours des 6 années de Collège, démontreraient à l'évidence, si c'était nécessaire, que l'examen d'admission ne peut résoudre le problème de l'orientation.

Le Département de l'instruction publique étudie tout ce vaste problème et sera bientôt en mesure de faire des propositions.

En attendant, il a autorisé depuis plusieurs années, dans diverses écoles, des expériences dont les résultats lui fourniront de précieux renseignements pour l'élaboration de la nouvelle loi : division de l'année scolaire en semestres plutôt qu'en trimestres, répartition des matières d'enseignement en trois groupes au lieu de deux, suppression partielle de l'appréciation chiffrée des résultats scolaires, création dans plusieurs collèges communaux d'une section dite « pratique commerciale ».

Au 31 décembre 1952, le corps enseignant secondaire comptait 336 maîtres et maîtresses titulaires et 155 maîtres et maîtresses temporaires ou chargés d'enseignements partiels.

Le recrutement des maîtres et des maîtresses secondaires est une cause de soucis. Le nombre des candidats à l'enseignement des langues modernes en particulier est insuffisant. Le département ne peut assurer les remplacements sans avoir recours à des étudiants. Des postes au concours ne peuvent être régulièrement repourvus. Pour les langues anciennes, en revanche, les candidats sont en nombre suffisant pour les postes temporaires et les remplacements. Plusieurs attendent même depuis longtemps une nomination.

L'entrée en vigueur, au début de 1952, de la loi sur la caisse de pensions de l'Etat de Vaud, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1948,

a causé pas mal de discussions. Remplaçant diverses lois anciennes, dont celle du fonds des pensions du corps enseignant, la nouvelle loi améliore considérablement le sort des futurs retraités. Mais établie sur des principes actuariels stricts, elle exige de tous les affiliés transférés de l'ancienne caisse, le versement d'un complément de réserve mathématique et parfois aussi des rachats fort onéreux. L'élévation de 30 à 35 ans du nombre des années de service nécessaires pour l'obtention de la pension maximum affecte spécialement les maîtresses secondaires, l'âge normal de la retraite étant pour elles 55 ans et la limite d'âge, 60 ans. La possibilité offerte aux maîtres transférés à la nouvelle caisse de convertir les rachats en prolongation de temps de service a été en général bien accueillie. Certains maîtres resteront ainsi en fonction au-delà des 35 années de service et de la limite d'âge, ce qui ne sera pas toujours heureux du point de vue pédagogique.

L'année 1952 a vu se réaliser pleinement le contrôle médical des établissements cantonaux d'instruction secondaire. Dans chaque école, un médecin attitré soumet à un examen complet tous les élèves de 1^{re} et de dernière année. Tous les deux ans, il procède à un examen tuberculinique. De plus, le médecin s'occupe des cas individuels qui lui sont soumis par la direction de l'école, lorsque l'irrégularité ou la baisse des résultats scolaires font présumer un état de santé déficitaire. Le contrôle médical n'est pas en activité depuis assez longtemps pour qu'on puisse tirer d'ores et déjà des conclusions. Mais le nombre des cas où il a permis de déceler des affections, des déficiences ou des anomalies jusque-là ignorées des parents, prouve les services qu'il peut rendre à la famille et à l'école.

Les rapports annuels des divers établissements font état des multiples manifestations organisées dans le cadre de l'école ou à l'intention des parents et du public : représentations dramatiques parfois fort remarquables, matches contre des équipes d'autres écoles, collecte de fonds pour des œuvres de bienfaisance, expositions de travaux de concours, concerts, séances de cinéma, conférences. Que le but visé soit éducatif, sportif ou social, ces activités ont le mérite d'associer dans un effort commun les élèves des différentes classes et contribuent à créer le sens de la communauté scolaire. Plusieurs collèges communaux organisent des séries de conférences ou de concerts pour le grand public, ce qui est bien dans le rôle de ces institutions de culture, pour lesquelles les communes consentent de gros sacrifices financiers.

M. M.

Enseignement supérieur

L'Université a eu le chagrin de perdre, au cours de l'année universitaire 1951-1952, deux professeurs : Henri Preisig (1875-1951) et Jean Bolomey (1879-1952). Entré comme assistant à Cery, en 1901, Henri Preisig avait été nommé sous-directeur de cet établissement en 1905. C'est lui qui, avec le directeur A. Mahaim, y introduisit, en 1905-1906, la thérapeutique par le travail, appel constant aux parties intactes

du psychisme des malades. Devenu directeur en 1925, Preisig marqua de son empreinte sociale, l'organisation de la maison, jusqu'en 1936, date à laquelle il prit sa retraite. Jean Bolomey, ingénieur-constructeur dès 1901, travailla entre autres à la construction du barrage de Barberine. Il succéda, en 1927, à M. Bosset, en qualité de professeur extraordinaire de connaissance des matériaux terreux, de maçonnerie, de construction des chemins de fer, et de chef de la division des matériaux pierreux du Laboratoire d'essai des matériaux. Il avait été promu à l'ordinariat en 1947.

Dans la séance publique du 8 novembre 1951, M. le Chef du département a installé huit professeurs ordinaires : MM. Jacques Freymond, professeur à la Faculté des lettres, Charles Haenny, professeur à la Faculté des sciences, Louis Egg, professeur à l'Ecole polytechnique, Louis Meylan, professeur à l'Ecole des sciences sociales et politiques, Bernardo Streiff, professeur à la Faculté de médecine, Jean Tschumi, professeur à l'Ecole polytechnique ; et les professeurs Otto Bücher (médecine) et Charles Rathgeb (droit), déjà promus antérieurement.

A la fin de l'année 1951-1952, le corps professoral comptait 42 professeurs honoraires, 98 professeurs en exercice, dont 53 ordinaires et 45 extraordinaires, 48 chargés de cours, 32 privat-docents et 3 lecteurs.

Quelques changements se sont produits dans les commissions et comités : M. le professeur Henri Meylan a remplacé M. le professeur Georges Bonnard dans la commission des immatriculations ; MM. les professeurs Charles Jéquier et Louis Fauconnet ont remplacé, au comité de patronage, les professeurs Robert Matthey et Edouard Schiess ; M. le professeur Héli Badoux a pris la place du professeur Matthey au comité de direction du Fonds Agassiz.

Le Fonds national suisse de la recherche scientifique est maintenant constitué : M. le professeur Robert Matthey a été nommé membre du Conseil national de la recherche, M. le professeur Paul Collart, suppléant au même Conseil ; MM. les professeurs Georges Bonnard et Charles Haenny représentent l'Université au Conseil de fondation ; une commission locale composée de cinq membres a été créée.

L'Université s'est fait représenter par son recteur et le doyen de la Faculté de droit, à Bologne, au 800^e anniversaire du Décret de Gratien. Ceux-ci ont remis à l'Université de Bologne une adresse de félicitations. M. le professeur Regamey a représenté l'Université, à Paris, au cinquantième de l'Ecole française d'Extrême-Orient. L'Université a participé à de nombreux congrès tenus à Lausanne : Société française d'archéologie, Société suisse de psychiatrie, Association des physiologistes et pharmacologues suisses, Congrès franco-suisse d'orthopédie, etc. Elle a marqué par une cérémonie publique le 500^e anniversaire de la naissance de Léonard de Vinci.

L'Université a conféré le grade de docteur *honoris causa* à M. Alexandre de Muralt, professeur à la Faculté de médecine de l'Université de Berne et promoteur du Fonds national, « en hommage au physiologiste éminent dont l'initiative et la ténacité ont doté les savants suisses des ressources indispensables à leur travail » ; le grade de docteur en droit *honoris causa* à M. Georges Sauser-Hall, professeur à la Faculté de droit de Genève, « en hommage à l'éminent internatio-

naliste et comparatiste qui, unissant à l'ampleur de sa science la prudence du juriconsulte, maintient haut l'idéal de l'enseignement juridique et collabore avec sagesse à l'instauration de la paix par le droit », et à M. Emile Becqué, doyen de la Faculté de droit de Montpellier, venu à Lausanne pour y participer aux journées juridiques franco-suisse, « en hommage au grand civiliste dont l'œuvre toute de savoir, de prudence et de finesse inspire le juge et enrichit la science ».

* * *

L'Université a perdu trois de ses étudiants : Jacques-Henri Steiner (médecine), victime d'une chute au cours de la semaine universitaire de ski, à Zermatt ; José Sampaio et Gilbert Sahy (Epul).

Au semestre d'hiver 1951-1952, l'Université a compté, avec l'Epul, 1730 étudiants réguliers et 74 auditeurs (augmentation de 42 sur l'hiver précédent). Au semestre d'été 1952, 1598 étudiants réguliers et 53 auditeurs (augmentation : 33).

L'Association générale des étudiants a fait sans bruit un travail fort utile, notamment par ses commissions du travail et du logement et surtout par sa commission d'entraide. Le chœur universitaire a assumé, avec l'accompagnement de l'Orchestre de chambre de Lausanne, la partie musicale de la cérémonie d'installation des professeurs ordinaires ; il s'est fait entendre à la fête de Noël des étudiants, dans plusieurs localités du canton et en Alsace.

L'Université a offert des bourses à trois étudiants français ; une à un Américain, trois à des Italiens. Deux de nos étudiants ont bénéficié de bourses françaises, un d'une bourse suédoise et deux de bourses des Etats-Unis ; sans parler des deux boursiers de la « Gazette de Lausanne ». Le fonds des subsides pour l'impression de thèses a alloué deux subsides de mille francs chacun.

A quoi sont venus s'ajouter les quelques prix décernés par l'Université : le prix *Duboux* à M. Karl Ledergerber, pour sa thèse intitulée « Beitrag zur Vererbung der Epilepsie » ; le prix *Follope*, avec médaille de vermeil, à M. Jean-Pierre Clavel, pour un recueil de vers inédits ; le prix *Nessler*, à M. Bernard Baudat ; le prix *Bippert*, de Fr. 2500.— à M. Paul Piotet, pour son travail intitulé « La théorie de la commission médiate et le problème de l'instrument humain intentionnel » ; le prix *de Cérenville* à M. François Aguet, pour sa thèse intitulée « Les indications de la streptomycine dans le traitement de la tuberculose pulmonaire tertiaire de l'adulte » ; et le prix *Marc Dufour*, à M. Jean-François Cuendet pour son travail intitulé « Importance de la progression géométrique dans les échelles de mesure ».

L'École d'ingénieurs a décerné le prix *Dommer* à M. Henry Grille, le prix *Grenier* à MM. Pierre Marguerat et Jean Schailleé, le prix *SVIA* à M. Roland Mayor, le prix *A³E²PL* à M. Angelo Germano et le prix *Cousin* à M. Pierre-André Bobilier.

Un prix de concours a été décerné, en Faculté de médecine, à M^{lle} Ruth Gattiker ; et un prix de Faculté, en Lettres, à M. Philippe Vollenweider, pour un travail sur « La destinée de l'homme dans l'œuvre de Malraux ».

Je mentionne ici quelques dons qui, par décision de la Commission universitaire, ont été mis à la disposition des étudiants : 8000 francs de M. Constant Ouviaère, pour aider des étudiants à éditer leur thèse ; 1000 francs de la *Nestlé Alimentana Co*, pour aider un étudiant réfugié ; 1000 francs de la *S. A. Publicitas*, à Lausanne, versés au Fonds d'entraide de la Caisse des assurances ; 5000 francs d'un donateur anonyme, dont 1500 francs versés au Fonds du comité de patronage, et 3500 francs au Fonds des subsides pour l'impression de thèses ; 100 francs du Dr Paul Campiche, pour venir en aide à un étudiant.

* * *

A la Faculté de théologie, M. Paul Chapuis, professeur de théologie pratique, a été remplacé, à partir du 15 octobre 1952, par M. Henri Germond, chargé de cours à la Faculté depuis vingt ans. 6 étudiants ont obtenu la licence en théologie.

A la Faculté de droit, M. le professeur Zwahlen, nommé membre d'une commission chargée par l'O.N.U. et l'O.I.T. d'une enquête sur le travail forcé dans le monde, a été partiellement remplacé par MM. Alexandre Berenstein et Jean Brack. M. François Gilliard, nommé professeur extraordinaire à partir du 15 octobre 1952, reprend la totalité de l'enseignement d'histoire du droit. 28 étudiants ont obtenu la licence en droit, 2 le doctorat en droit ; 2 la licence et le doctorat en droit.

A l'Ecole des sciences sociales et politiques, M. le professeur Jean Piaget a fait l'objet d'un appel de la Sorbonne, où il enseigne dès l'automne 1952, remplacé à Lausanne par M. le professeur Philippe Müller, de Neuchâtel. M. Pierre Jaccard, nommé professeur extraordinaire de sociologie, assume cet enseignement dès le 15 octobre 1952. Sous les auspices de l'Ecole, et sous la direction de M. le professeur Marcel Bridel, a été publié un ouvrage sur la démocratie directe dans les communes suisses. Une étude sur les partis en Suisse a fait l'objet d'un mémoire ronéotypé. L'Ecole a inauguré le centre de documentation de son Institut de science politique. 10 candidats ont obtenu le certificat d'études pédagogiques, 7 la licence ès sciences sociales, 7 la licence ès sciences politiques, 6 la licence ès sciences pédagogiques, 5 le diplôme d'études diplomatiques et consulaires.

A l'Ecole des hautes études commerciales, 12 candidats ont obtenu le certificat d'études supérieures, 1 le certificat complémentaire de licence, 26 la licence ès sciences commerciales et économiques, 2 la licence ès sciences commerciales et actuarielles, 2 le doctorat ès sciences commerciales et économiques.

De nombreux visiteurs étrangers ont passé à l'Institut de police scientifique, dont les collections s'enrichissent chaque année.

A la Faculté de médecine, M. Fernand Cardis a été nommé chargé de cours en remplacement de M. René Burnand ; et M. Pierre Francioli autorisé à enseigner en qualité de privat-docent. Le manque de place n'a permis à la Faculté de recevoir que 10 % des étudiants étrangers qui avaient demandé leur admission. A la session d'automne, 28 candidats, et à celle de printemps, 17 candidats ont passé avec succès les

examens professionnels fédéraux. En outre 37 doctorats en médecine, 2 doctorats en médecine dentaire, 7 certificats d'études médicales et doctorats en médecine ont été décernés.

La Faculté des lettres a décerné 10 licences ès lettres (diplôme d'Etat) 2 licences ès lettres (diplôme d'Université), 2 doctorats ès lettres, 4 certificats d'études françaises et 7 diplômes d'aptitude à l'enseignement du français moderne. Au Cours de vacances, 17 candidats ont obtenu le certificat d'études françaises, degré inférieur ; et 10 le certificat d'études françaises, degré supérieur.

A la Faculté des sciences, M^{lle} Marie-Madeleine Kraft, M. Pierre Villaret et M. Henri-Alcide Guénin ont été nommés chargés de cours ; MM. Paul-Emile Pilet et Gerzy Gallera ont été autorisés à enseigner en qualité de privat-docents. 10 candidats ont obtenu la licence ès sciences, 5 le diplôme de chimiste, 2 le diplôme de géologue, 6 le doctorat ès sciences.

A l'Ecole de pharmacie, M. Pierre-V. Piguet a été autorisé à enseigner comme privat-docent. L'Ecole a organisé un cours de perfectionnement suivi par 60 pharmaciens. 6 candidats et candidates ont passé avec succès les examens professionnels fédéraux. 5 candidats ont obtenu le diplôme de pharmacie de l'Université ; un, le doctorat en pharmacie.

A l'Ecole polytechnique de l'Université, la section du génie civil est maintenant dotée de toutes les chaires qui lui sont nécessaires. C'est d'ailleurs, avec l'Ecole d'architecture, la section qu'il est le plus facile de maintenir en bon rang, puisque sa valeur dépend de ses professeurs plus que de l'équipement de ses laboratoires. Les sections de mécanique et d'électricité, sans être encore brillamment dotées, peuvent désormais soutenir la comparaison avec les autres écoles. La section de chimie est en voie de réorganisation, avec le concours des industriels suisses. La section des géomètres et de géodésie possède maintenant, grâce à la générosité de la Société d'aide aux laboratoires, un appareillage tout à fait moderne pour la restitution des prises de vues stéréo-photogrammétriques.

La chaire de statique et de résistance des matériaux a été confiée à M. Maurice Derron, professeur extraordinaire ; M. Paul Fourmarier a été appelé, en qualité de professeur ordinaire, à la chaire d'électrotechnique générale (courants forts). M. Roger Dessoulavy a été nommé professeur extraordinaire d'électrotechnique des courants faibles ; M. Jacques Paschoud, professeur extraordinaire et chef de la section des métaux du Laboratoire d'essai des matériaux ; M. Rodolphe Trümpy a été chargé du cours de pétrographie technique.

L'Ecole a décerné 72 diplômes, soit : 19 d'ingénieur civil, 25 d'ingénieur-électricien, 13 d'ingénieur-mécanicien, 3 d'ingénieur-physicien, 10 d'ingénieur-chimiste, 2 de géomètre ; et l'Ecole d'architecture, 5 diplômes d'architecte.

En plus des voyages d'études par section, l'Ecole a organisé, en juin 1952, un voyage de trois jours, en France, auquel participèrent les étudiants de toutes les sections des 2^e, 3^e et 4^e années d'études. Ceux-ci visitèrent divers chantiers, usines et installations dans la région de Lyon, et les gigantesques travaux d'aménagement hydro-électriques

de Donzère-Mondragon. L'École est entrée en possession de la bibliothèque technique de M. Adolphe Bühler, Dr h. c., ancien ingénieur en chef de la direction générale des CFF : 2000 volumes, plus de 3000 brochures et fascicules, 10 000 photographies, 2400 dessins et 1200 dossiers d'études et d'expertises.

Nous avons signalé les principaux événements qui ont marqué, dans les diverses facultés et écoles de l'Université, le cours de l'année 1951-1952 ; il faudrait pouvoir mettre ici les travaux publiés par les professeurs (énumérés dans le Rapport annuel) et, surtout, le labeur fourni, jour après jour, dans les cours et dans ces séminaires qui, dans les facultés de sciences morales, doublent si utilement les cours *ex cathedra*. Notre Université est vivante et, sans faire beaucoup de bruit, accomplit un travail dont le pays bénéficie.

LOUIS MEYLAN.

Chronique de la Suisse alémanique

Confédération¹

I. — ECOLE POLYTECHNIQUE FÉDÉRALE

Le 29 juin 1951 le Conseil fédéral a sanctionné le nouveau règlement relatif à l'admission d'étudiants et d'auditeurs aux cours de l'École polytechnique. Le programme d'enseignement normal des deux sections des ingénieurs mécaniciens et des ingénieurs électrotechniciens, qui vient d'être soumis à une révision approfondie, est entré en vigueur au début du semestre d'hiver 1951-1952.

Par suite d'une décision du Conseil fédéral, qui a acquis force de loi le 1^{er} janvier 1953, l'allocation de renchérissement, de 10 % du traitement, touchée jusqu'ici par les membres du corps enseignant de l'E.P.F. aux termes d'un règlement spécial, fera désormais partie intégrante de leurs appointements.

II. — SUBVENTIONS

Pour la première fois en 1951, le calcul de la subvention fédérale à l'école primaire s'est basé sur le résultat du recensement de 1941. Cette subvention, d'un montant approximatif de 3 670 000 francs, a été versée aux cantons intégralement.

¹ Les principaux renseignements figurant dans cette chronique se rapportent à l'activité législative de la Confédération et des cantons, ainsi qu'au mouvement pédagogique d'outre-Sarine, pour les années 1950 à 1952 et 1953. Ils sont en général empruntés à l'excellent annuaire, bien connu de nos lecteurs, intitulé *Archiv für das schweizerische Unterrichtswesen* (Saint-Gall, dir. A. Römer).